

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 24087**

Intitulé

Licence Professionnelle : Licence Professionnelle SCIENCES, TECHNOLOGIES, SANTÉ, Protection de l'environnement , gestion et traitement des déchets

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION

Université Paris Diderot - Paris 7

QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION

Université Paris Diderot - Paris 7, Recteur de l'académie

Niveau et/ou domaine d'activité

II (Nomenclature de 1969)

6 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

343 Nettoyage, assainissement, protection de l'environnement

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Liste des activités visées par le diplôme, le titre ou le certificat

1- dans le domaine du traitement des déchets :

Visualiser l'ensemble des acteurs de la gestion des déchets (de la production à l'élimination)

Identifier les impacts et les risques liés au traitement des déchets

Caractérisation des déchets

Organisation du transport et transfert de déchets

Détermination et organisation des filières de traitement (innovantes)

Participation à la réflexion, la conception et la mise en oeuvre des unités de traitement (innovantes)

Analyse de coûts et planification financière

2- Organisation du service

Gestion de projets

Respecter et faire respecter la politique QHSE du site

· Prévenir les risques en accord avec la politique environnementale

Élaboration et suivi des tableaux de bords

Rédaction et suivi des conventions et contrats

Veille technique et réglementaire

Participation à la mise en place SME/ SMQ / SMI

Manager de petites équipes (<10 personnes)

3- Communication

Rédaction de comptes rendus, animation de réunions publiques, création de plaquettes

Maîtrise de la vulgarisation scientifique et technique

Communication de proximité et information de la population sur la gestion des déchets

Communication et concertation auprès des différents publics ciblés

Création documentaire argumenté pour animation de réunion avec les acteurs du déchet

(collectivités locales, élus, prestataires, organismes de contrôle et certification)

Ce professionnel est un spécialiste du regroupement, du traitement et de la valorisation technicoéconomique des déchets. Il est apte à s'intégrer directement dans son milieu professionnel et à être opérationnel très rapidement. Ses multiples connaissances en font également un interlocuteur privilégié des collectivités territoriales auprès des industriels du secteur et des acteurs publics. Ses compétences en matière de gestion et de traitement des déchets lui permettent de proposer des solutions de traitement et de valorisation des déchets industriels dans le cadre d'un programme intégré de développement durable ou d'une manière plus ponctuelle. En collectivités territoriales ou en sociétés prestataires de services, le professionnel doit construire et suivre le budget en y intégrant le coût d'exploitation et le produit de la vente des produits recyclés, définir les procédures et les améliorations à mettre en oeuvre, assurer la communication entre collectivités territoriales et industriels. En tant que chef d'exploitation sur site de traitement de déchets, il lui faut également veiller au respect de l'arrêté préfectoral qui régit l'exploitation de l'unité pour la protection de l'environnement. Dans un centre de tri, le responsable devra faire preuve d'un sens particulier des relations humaines pour encadrer une main d'oeuvre peu qualifiée et souvent en insertion. Le professionnel aura également les compétences technologiques concernant les principaux traitements (valorisation matière, valorisation énergétique, déchets ultimes) et les connaissances nécessaires pour piloter le process et anticiper les opérations de maintenance. Les compétences

nécessaires qui permettent au diplômé de pouvoir assurer l'ensemble de ses activités seront acquises au sein de la formation construite sur 16 unités d'enseignement - UE (voir modalités d'accès à la certification).

Ces UE permettent aux étudiants d'être compétents :

o en communication et outils informatiques (bureautique, modélisation) pour pouvoir rédiger des

documents écrits performants, établir des supports de communication pertinents, et créer ses propres outils informatisés de suivi/prédiction

o en gestion globale d'unités industrielles car il possède un corpus de connaissances scientifiques, techniques, et management, dans les

différents domaines « déchets », que ce soit en regroupement, tri, traitement et stockage lui permettant d'appréhender dans son ensemble la conduite d'une unité industrielle d'un point de vue fonctionnalités et ressources à mobiliser, gestion des flux matériels et humains, développement de capacités d'autonomie et de chef d'équipe

o en gestion et réglementation de l'environnement interne et externe nécessitant des connaissances en droit de l'environnement, réglementation HSE et risques en général pour la gestion des ressources humaines et l'évaluation environnementale de son activité

o en gestion financière (contrats, acteurs, outils réglementaires et fiscaux) dans le domaine gestion/traitement des déchets

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Ce professionnel exerce son activité dans le secteur de l'environnement, dans une collectivité territoriale, un centre de regroupement, de tri, de traitement ou de recyclage des déchets industriels ou dans une structure industrielle productrice de déchets

Assistant-ingénieur environnement

Assistant administratif gestion des déchets

Chef d'exploitation de traitement et/ou collecte de déchets

Chargé de mission pour la mise en place de collectes sélectives, de déchetteries, taxes artisans

Responsable d'unité de dépollution

Assistant qualité-sécurité-environnement

Chargé d'études environnementales

Animateur sécurité environnement

Gestionnaire des déchets

Coordinateur d'équipe d'ambassadeurs de tri

Chargé d'études en environnement

Responsable de projets déchets et environnement

Codes des fiches ROME les plus proches :

H1302 : Management et ingénierie Hygiène Sécurité Environnement -HSE- industriels

H1303 : Intervention technique en Hygiène Sécurité Environnement -HSE- industriel

H2502 : Management et ingénierie de production

H2504 : Encadrement d'équipe en industrie de transformation

K2306 : Supervision d'exploitation éco-industrielle

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

Conditions d'octroi

D'une manière générale, les modalités d'évaluation des étudiants (Modalités de Contrôle des Connaissances - MCC) se fera sur une base de 50% contrôle continu / 50% examen terminal. Dans le cas du projet tuteuré et de l'apprentissage (expériences professionnelles), l'évaluation porte sur un rapport écrit + soutenance orale + avis du tuteur + avis de l'encadrant professionnel.

Compensation/capitalisation

Les règles de compensation/capitalisation sont celles spécifiées de manière générale par l'article 10 de l'Arrêté du 17.11.1999 portant sur la licence professionnelle.

Ainsi, la licence professionnelle est décernée aux étudiants qui ont obtenu à la fois une moyenne générale annuelle égale ou supérieure à 10 sur 20 à l'ensemble des unités d'enseignement, y compris le projet tuteuré et la période d'apprentissage, et une moyenne égale ou supérieure à 10 sur 20 à l'ensemble constitué du projet tuteuré et de l'apprentissage. Il n'y a pas de note éliminatoire (ou note plancher).

Une UE est acquise, capitalisée, et transférable dans un autre parcours dès lors que la note obtenue est égale ou supérieure à 10/20 (ces unités d'enseignement font l'objet d'une attestation délivrée par l'établissement). Une UE peut être également acquise et capitalisée par compensation entre les différentes UE du cursus.

À l'issue de la première session d'examens, si la licence professionnelle n'est pas obtenue, l'étudiant se présente à la seconde session d'examens pour repasser toutes les UE non acquises de la première session.

À l'issue de la deuxième session, la compensation s'applique comme à la première session.

Dans le cas où la licence professionnelle n'est pas obtenue à l'issue de la seconde session, les unités d'enseignement dans lesquelles la moyenne de 10 a été obtenue sont capitalisables et transférables.

L'étudiant peut conserver en seconde session, à sa demande, le bénéfice des unités d'enseignement pour lesquelles il a obtenu une note égale ou supérieure à 8 sur 20.

Ces règles pourront être revues suivant les consignes ministérielles dictées à l'Université concernant la licence professionnelle.

Descriptif des composantes de la certification :

La certification s'obtient après une évaluation concernant les unités suivantes :

UE1 (3 ECTS) – Initiation à l'économie et au droit (Initiation au droit, Conceptions/ Représentation /

Régulation du couple société – environnement, le fonctionnement du système capitaliste, les prix/les coûts de production, la demande / le profit / la concurrence), droit et acteurs législatifs de l'environnement

UE2 (3 ECTS) – Management d'équipes et sécurité du travail (notamment HACCP-hygiène et risques sanitaires, gestion d'équipes).

UE3 (3 ECTS) – typologie et nomenclature des déchets (Aspects réglementaires et voies de

traitement/valorisation des différentes familles de déchets, statistiques des déchets en France, institutions et acteurs, colloques, et presse spécialisée).

UE4 (3 ECTS) - Traitement et gestion des déchets I (Valorisation matière) (filères concernées, caractéristiques des matériaux recyclés, traitements, Tri-compostage, stockage, valorisation, prévention des déchets, optimisation, organisation du transport et transfert, conception et mise en oeuvre des unités de traitement innovantes).

UE5 (3 ECTS) - Traitement et gestion des déchets II (valorisation énergétique) (incinération, intrants/sortants des processus de traitement, normes, paramètres bio-physico-chimiques de fonctionnement des installations, hygiène sécurité des installations types).

UE6 (3 ECTS) - Traitement et gestion des déchets III (déchets ultimes) (fonctionnement des installations ISDD, ISDND, ISDI, hygiène sécurité des installations types, propriétés physico-chimiques, neutralisation des déchets).

UE7 (1 ECTS) - Aide recherche emploi/stage/communication (capacités à communiquer à l'écrit et à l'oral, image de professionnel, argumenter un projet en entretien, dans un CV ou une lettre, connaître les besoins du marché et élaborer une stratégie et un plan d'action pour entrer en contact avec des employeurs potentiels).

UE8 (3 ECTS) - Traitement des effluents industriels (air, eau) (cinétique chimique, chimie atmosphérique, traitement des fumées et des gaz, précipitation/dissolution, couples redox, photo-oxydation et photoréduction, ozonation, halogénération, dépollution électrochimique, complexation des métaux, Sorption et échanges d'ions, colloïdes, coagulation, floculation).

UE9 (2 ECTS) - Biochimie, Ecotoxicologie et risques environnementaux (les types de toxicité, méthodes d'évaluation, biosurveillance des écosystèmes, génotoxicité, cancérrogénicité et reprotoxicité et tests d'évaluation. Bases de l'évaluation des risques environnementaux. Bases biochimique de la méthanisation).

UE10 (3 ECTS) - Transfert de polluants dans le sol (cycles biogéochimiques, organismes du sol, techniques de dépollution des sols et des eaux, cadres réglementaires, formation et évolution des sols, transformations minéralogiques au cours de l'altération, techniques analytiques en Sciences du Sol, interfaces solide/solution, réactions redox dans les sols, évolution de la matière organique dans les sols).

UE11 (3 ECTS) - Économie des filières - comptabilité - contrats (conduite d'installation de traitement et la gestion des contrats privés et publics dans le domaine de la collecte, du traitement, et de la gestion administrative et économique des déchets, fiscalité et outils financiers).

UE12 (3 ECTS) - Anglais (Approfondissement de compétences sur anglais de spécialité - environnement).

UE13 (3 ECTS) - Informatique Appliquée (Approfondissement de compétences en Excel (formules personnalisées, macro-commandes, noyau de calcul, modélisation), Word (outils d'édition avancée, fusion/publipostage, formules et tableaux), logiciels de modélisation d'installation industrielle type Prosim).

UE14 (6 ECTS) - Environnement et entreprise (droit et organisation des structures administratives européennes et nationales chargées de la protection de l'environnement, problèmes juridiques liés à l'environnement, audits environnementaux et ICPE, normes environnementales).

UE15 (9 ECTS) - projet tuteuré (aborder la gestion et la réalisation complète d'un travail concret en appliquant les techniques de management de projet).

UE16 (9 ECTS) - apprentissage en entreprise (mise en situation réelle sur un projet ciblé en adéquation avec les sensibilités de l'étudiant, durée = 4 mois, analyse/conception/réalisation d'un projet).

Validité des composantes acquises : illimitée

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	Personnes ayant contribué aux enseignements (Loi n° 84-52 du 26 janvier 1984 modifiée sur l'enseignement supérieur)
En contrat d'apprentissage	X	<ul style="list-style-type: none"> • Directeur de formation • Enseignants/chercheurs • professionnels
Après un parcours de formation continue	X	Enseignants-chercheurs et Professionnels
En contrat de professionnalisation	X	Enseignants-chercheurs et Professionnels
Par candidature individuelle	X	possible pour partie du diplôme par VAP Enseignants-chercheurs (jury VAP)
Par expérience dispositif VAE	X	possible pour partie du diplôme par VAE Enseignants-chercheurs et Professionnels (jury VAE)

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

arrêté d'accréditation du 11 septembre 2014- Académie de Paris Université Paris -VII. L'établissement susvisé est accrédité à compter de l'année universitaire 2014-15 en vue de la délivrance des diplômes nationaux suivants : 20120530 GESTION ET TRAITEMENT DES DECHETS 2012-2013 durée 7 ans 2018-2019
Fin d'accréditation : 2018-19

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Création des licences professionnelles : Arrêté du 17 novembre 1999 publié au JO du 24.11.1999

Références autres :

<http://www.step.ipgp.jussieu.fr/>

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Pour plus d'informations

Statistiques :

<https://sed.ipgp.fr/>

<https://sed.ipgp.fr/>

Autres sources d'information :

[Université Paris Diderot Paris 7](#)

Lieu(x) de certification :

[Université Paris Diderot](#)

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

[Université Paris Diderot Paris7](#) UFR STEP

Historique de la certification :